

CHARTRE DE CONFORMITE AU RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement a pour objectif de renforcer les droits des personnes quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ce règlement garantit notamment à toute personne physique, l'accès, la rectification, l'opposition, l'effacement, la portabilité, ainsi que la limitation du traitement de ses données personnelles. Le RGPD impose aux entreprises de se responsabiliser davantage, en prenant notamment toutes les mesures nécessaires pour garantir leur conformité. Tout manquement à ce règlement sera sévèrement sanctionné par les autorités de tutelles, jusqu'à 4% du CA annuel global à verser.

NomoSphère, opérateur de réseaux WiFi, gère aujourd'hui outre ses clients d'origine les clients des marques Q-Spot et Adael NetWork.

Afin de vous permettre d'être en conformité au RGPD dans l'exploitation de vos Hotspots WiFi, nous avons pris les mesures suivantes :

- ✓ Un **DPO** a été nommé pour le Groupe Nomotech dont Nomosphère est une filiale à 100%. (E-mail DPO : rgpd@nomosphere.fr).
- ✓ L'ensemble des données collectées au travers de nos activités d'opérateur WiFi ont été **recensées, documentées**.
- ✓ Un **registre des traitements des données** a été mis en place.
- ✓ Une gestion rigoureuse des **OptIn** et **OptOut** est déployée.
- ✓ L'ensemble des bases est **sécurisé**.
- ✓ Le design et la conception de nos nouveaux portails et applications incluent le **respect de la vie privée**.

Nos **PORTAILS DE CONNEXION** utilisent bien le **protocole « https: »** afin que les données saisies par les utilisateurs soient cryptées. Nous avons mis l'accent sur un **consentement clair et concis** des utilisateurs sur les différents usages des données collectées. **Les OptIn sont explicites**, par exemple : « J'accepte de recevoir par e-mail les bons plans de l'hôtel du parc ».

Les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)** ont été mises à jour avec notamment la mise en avant de la **durée de conservation des données** et la notion d'OptOut (**comme le droit à la rectification, à l'effacement et le droit à l'oubli**).

Pour les **DONNEES DE SECURITE**, les données sensibles ont une durée maximum de conservation de **12 mois**. Concernant les données de prospection celles-ci peuvent être conservées et utilisées durant une période raisonnable, **3 années nous paraissent un maximum**. Les CGU mises à jour reflètent ces choix.

Nos clients qui utilisent nos bases de données collectées et à qui nous leur avons transmises doivent avoir effectué au préalable une déclaration CNIL. Par ailleurs ils

doivent appliquer les mêmes règles de droit à l'oubli : liens de désabonnement obligatoires dans les e-mails, présence d'OptIn et OptOut, nomination d'un DPO, ...

Notre rôle d'opérateur nous impose une grande rigueur dans la sécurisation des serveurs sur lesquels les données sont stockées.

Nous sommes donc heureux de vous affirmer que les services NomoSphère, Q-Spot et ADAEL Networks sont conformes au RGDP.

Jean-Charles RATEL, Directeur NomoSphère

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'J. C. RATEL', is written over a light blue rectangular background.